

23^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Débat général

Intervention du Royaume de Belgique

Madame la Présidente de l'Assemblée des Etats parties,

Madame la Présidente de la Cour,

Monsieur le Procureur,

Monsieur le Greffier,

Mesdames, Messieurs les distingués délégués,

La Belgique remercie la Hongrie pour son intervention au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres.

Elle souscrit à celle-ci et souhaiterait faire quelques observations à titre national.

Il y a 26 ans, nous clôturons un exercice ambitieux en adoptant le Statut de Rome qui mettait sur pied la Cour pénale internationale et, à travers elle, tout un système de lutte contre l'impunité.

Aujourd'hui, cet idéal collectif de justice est en (grave) danger.

La Cour et son personnel font face à des intimidations, des sanctions et menaces de sanctions intolérables. La Belgique les condamne en les termes les plus forts et appelle tous les Etats parties à soutenir pleinement la Cour, en paroles et en actes.

Outre la nécessaire coopération des Etats avec la Cour, sans laquelle celle-ci ne serait pas à même de remplir sa mission, les Etats doivent prendre toutes les mesures à leur disposition afin de protéger la Cour des effets de sanctions qui pourraient être adoptées à son encontre.

De façon générale, la Belgique ne saurait trop insister sur l'importance de donner à la Cour les moyens nécessaires à son fonctionnement ; ceci passe à la fois par le paiement ponctuel et intégral des contributions au budget annuel mais également par une coopération efficace avec la Cour, tant en matière d'arrestation et de remise que via la signature d'accords relatifs, par exemple, à la libération définitive ou provisoire des condamnés.

Au demeurant, la Belgique souhaitait attirer l'attention sur le point suivant.

Le risque de sanctions pesant sur la Cour met au jour la grande dépendance de celle-ci, poursuivant pourtant l'intérêt général, vis-à-vis de prestataires privés de services, notamment dans le secteur du numérique et des banques et assurances. Eu égard aux circonstances actuelles, il nous paraît indispensable d'inviter la Cour à explorer les voies qui lui permettraient d'atténuer cette dépendance.

Car c'est bien entendu dans le plus grand respect de son indépendance et de son impartialité qu'il faut soutenir la Cour.

Si l'appui des Etats parties est crucial, il est de notre devoir de ne pas donner l'impression de favoriser certaines communautés de victimes au détriment d'autres.

Toutes doivent pouvoir se sentir entendues et respectées. Il en va de la crédibilité de tout le système mis en place.

Madame la Présidente,

Ce soutien indéfectible auquel j'ai égard, mon pays l'accorde à la Cour depuis le premier jour et ce, par différentes voies :

- le paiement à temps et parfois anticipativement, à la demande de la Cour, de sa contribution obligatoire au budget annuel ;
- le versement cette année d'une contribution exceptionnelle de 700.000€ au Fonds spécial pour la Sécurité ouvert par le Greffier ;
- l'engagement d'un soutien continu au bénéfice du Fonds au profit des victimes, notamment à travers le versement d'une contribution volontaire annuelle ;
- une participation active aux travaux du Bureau de l'Assemblée ;
- une coopération efficace et renforcée avec la signature d'un nombre particulièrement élevé d'accords bilatéraux (10) de coopération avec les organes principaux de la Cour ;
- une mise en œuvre du principe de complémentarité avec la tenue de plusieurs procès d'auteurs présumés de crimes graves commis à l'étranger ;
- sans oublier la mobilisation concrète de la Belgique, à travers son rôle actif au sein d'un core group d'Etats, ayant mené à la signature par 94 Etats parties d'une déclaration, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies de juin 2024, appelant à protéger la Cour contre la pression politique et l'ingérence.

Malgré ce soutien des Etats parties et de certains Etats non parties, nous constatons chaque jour que des horreurs continuent d'être commises dans toutes les régions du monde.

Beaucoup trop de victimes innocentes se retrouvent encore piégées au milieu de conflits armés d'une brutalité inimaginable.

L'effet de dissuasion que nous espérons en mettant en place le système du Statut de Rome n'est malheureusement que trop partiel.

L'universalisation du Statut n'est pas non plus encore atteinte.

Pour renforcer l'effet de dissuasion, une autre voie est celle de compléter le Statut de Rome afin d'y inclure de nouveaux crimes sur lesquels les Etats n'étaient pas parvenus à se mettre d'accord à Rome.

Ainsi, les Etats ont adopté, par consensus, en 2010, 2017 et 2019, des amendements pour adopter une définition du crime d'agression et les conditions d'exercice de la compétence de la Cour à son égard ainsi qu'ajouter de nouveaux crimes de guerre à l'article 8 du Statut.

Ces amendements sont susceptibles de rendre le Statut de Rome plus attractif pour les Etats qui cherchent à assurer la protection la plus large possible aux victimes.

La Belgique appelle les Etats parties qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces amendements afin de les rendre plus effectifs.

En ce qui concerne le crime d'agression, les Etats parties se sont engagés, lors de la Conférence de révision de Kampala, à réexaminer les amendements sept ans après le commencement par la Cour de l'exercice de sa compétence.

C'est aux fins d'honorer cet engagement qu'une session spéciale de l'AEP relative au crime d'agression se déroulera en juillet 2025 à New York.

La Belgique y apportera son plein soutien et espère que la réflexion au sujet d'un nouvel amendement du Statut de Rome permettra à la Cour de poursuivre le crime d'agression à des conditions plus proches de celles établies pour les trois autres crimes. Ceci, afin d'offrir aux ressortissants des Etats parties, en particulier les plus vulnérables militairement, la plus grande protection juridique possible. Les États parties pourront ainsi décider lors de la Session Spéciale de l'AEP que la CPI doit recevoir le cadre juridique lui permettant de poursuivre de manière égale toute personne en mesure de décider d'une guerre d'agression contre un État partie, quelle que soit la nationalité de ces personnes, sans double standard.

Mon pays soutient, par ailleurs, l'amendement porté par la Sierra Leone relatif à l'introduction des crimes d'esclavage et de traite (commerce d'esclaves). Ceux-ci compléteraient une lacune du Statut de Rome, en permettant aux victimes de ces crimes d'être reconnues comme ayant subi ces faits *spécifiquement*.

La Belgique réitère, en outre, ses précédentes déclarations en faveur de l'introduction du crime d'écocide dans le système du Statut de Rome.

Les dégâts intolérables à l'environnement peuvent constituer des crimes graves susceptibles d'affecter la communauté internationale dans son entièreté.

L'écocide fait désormais l'objet d'une criminalisation spécifique dans le Code pénal belge.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour appeler les Etats parties au Statut de Rome à signer et à ratifier la Convention Ljubljana-La Haye, adoptée l'an passé, en matière d'entraide judiciaire et d'extradition pour la poursuite devant les juridictions nationales des auteurs des crimes internationaux les plus graves.

Cette convention permet aux États parties de s'acquitter efficacement de leur responsabilité première, qui est d'enquêter sur ces crimes et d'en poursuivre les auteurs au niveau national.

Madame la Présidente, pour clore sur une note positive, la Belgique souhaite saisir cette occasion pour saluer l'Ukraine qui a déposé son instrument de ratification du Statut de Rome au mois d'octobre et deviendra ainsi le 125^{ème} Etat partie à partir du 1^{er} janvier prochain.

Enfin, je ne peux terminer cette intervention sans vous remercier pour votre engagement durant cette première année de mandat à la présidence de notre Assemblée.

Vous avez jusqu'à présent assuré votre fonction avec brio et dévouement et ce, dans des circonstances difficiles. Vous avez contribué, et contribuerez sans nul doute l'an prochain, à rendre cette Assemblée efficace et productive pour toujours mieux servir la Cour.